



CGLU – VILLE DE MEXICO – CULTURE 21

5^{ème} ÉDITION - PRIX INTERNATIONAL

RÈGLEMENT



GOBIERNO DE LA
CIUDAD DE MÉXICO



CGLU

Cités et Gouvernements
Locaux Unis



culture 21

Commission de CGLU



5^{ème} PRIX INTERNATIONAL

CGLU – VILLE DE MEXICO – CULTURE 21



GOBIERNO DE LA
CIUDAD DE MÉXICO



culture 21
Commission de CGLU

L'objectif du **PRIX INTERNATIONAL CGLU – VILLE DE MEXICO – CULTURE 21** est de reconnaître les villes et les personnalités leaders ayant réalisé une contribution remarquable à la culture en tant que dimension clef des villes durables.



5^{ème} PRIX INTERNATIONAL

CGLU – VILLE DE MEXICO – CULTURE 21



GOBIERNO DE LA
CIUDAD DE MÉXICO



RÈGLEMENT

INTRODUCTION

Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) est l'organisation internationale de gouvernements locaux et régionaux la plus importante, promeut les droits culturels dans le développement durable au niveau local, national et international. Ce travail de promotion est essentiellement pris en charge par la Commission culture de CGLU, coprésidée par la Ville de Mexico, Lisbonne et Buenos Aires, et vice-présidée par les villes de Barcelone, Bilbao, Bogotá, Jeju, Porto Alegre et Rome. Avec plus de 100 membres actifs à travers tous les continents, la Commission est devenue la principale plateforme pour les gouvernements locaux et régionaux sur la culture et le développement durable, et a permis de positionner CGLU comme un réseau de référence dans ce champ d'action.

La **Commission Culture de CGLU** promeut l'organisation du **Prix International biennal « CGLU – Ville de Mexico – Culture »**, la base de données **« OBS » de bonnes pratiques** sur la culture dans les villes durables, ainsi que le **Sommet Culture Mondial de CGLU**. Aussi, la Commission coordonne des programmes d'apprentissage et de capacitation sur les politiques culturelles (10 **Villes Leaders**, 24 **Villes Pilotes**, 3 **Culture 21 Lab** et 6 **Sept Clefs**), et prend activement part dans des **campagnes internationales de plaidoyer** (telles que la campagne **#culture2030goal**), défendant, avec d'autres organisations, le rôle de la culture dans l'Agenda 2030 des Nations Unies et les Objectifs de Développement Durable (ODD). C'est dans les villes que peuvent être localisés les accords internationaux tels que les ODD, le Nouveau Programme pour les Villes ou l'Action Climatique, et que se s'entrecroisent les grands défis du développement durable (à savoir, l'équilibre environnemental, la vitalité culturelle, la justice sociale, le progrès économique et la gouvernance inclusive). CGLU estime que les aspects culturels jouent un rôle fondamental comme quatrième pilier du développement durable, par sa capacité à faciliter le débat sur les valeurs des sociétés, et de placer la mémoire, le patrimoine, la créativité, les populations autochtones, la diversité et les connaissances en tant qu'axes centraux des politiques publiques.

La **Ville de Mexico** exerce un leadership international incontestable dans le domaine des droits culturels. L'approbation de sa nouvelle Constitution (2017) et l'approbation et mise en œuvre ultérieure de la Loi sur les Droits Culturels des Habitant·e·s et les Visiteur·se·s (2019) ont constitué des jalons clés pour le mouvement municipaliste mondial, et ont inspiré le développement de mesures similaires dans plusieurs villes, telles que Barcelone, Izmir, Lisbonne, Montréal, Kazan, Ouagadougou, Jeju, Genève, Washington DC, Bogotá, Malmö, Gwangju, Rome ou Séoul, entre autres. En outre, la promotion des droits culturels se fait de manière cohérente et synchronisée avec la lutte contre toutes les inégalités, par exemple dans les domaines de l'égalité des genres, de l'autonomisation des communautés ou encore de l'action climatique.



5^{ème} PRIX INTERNATIONAL

CGLU – VILLE DE MEXICO – CULTURE 21



GOBIERNO DE LA
CIUDAD DE MÉXICO



ÉDITIONS DU PRIX PRÉCÉDENTES

La première édition du Prix a été organisée en 2014 et a désigné gagnante la ville de Belo Horizonte (Minas Gerais, Brésil) et son programme « Arena da Cultura », dans la catégorie « Ville, Gouvernement Local ou Régional », et Manuel Castells et Farida Shaheed, dans la catégorie « Personnalité ».

La deuxième édition du Prix s'est déroulée en 2016 et a désigné gagnantes les villes de Tombouctou (Mali) et Vaudreuil-Dorion (Québec, Canada) et leurs programmes respectifs « Patrimoine culturel et relance des activités socioéconomiques » et « Je suis... L'aventure d'une communauté en pleine transformation », dans la catégorie « Ville, Gouvernement Local ou Régional », et Jon Hawkes et Silvia Rivera Cusicanqui, dans la catégorie « Personnalité ».

La troisième édition du Prix s'est tenue en 2018. Les villes de Lyon (France) avec la politique culturelle « Lyon, ville durable : Charte de Coopération Culturelle » et de Seongbuk (République de Corée) avec le programme « Gouvernance locale de la culture : Table ronde commune des artistes de Seongbuk » ont été désignées lauréates dans la catégorie « Ville, Gouvernement Local ou Régional ». Dans la catégorie « Personnalité », le Jury a décidé de remettre le prix ex-aequo à Basma El Husseiny et Patrice Meyer-Bisch.

La quatrième édition du Prix a été organisée en 2020. Les villes de Medellín (Colombie) et Ségou (Mali) ont été désignées gagnantes dans la catégorie « Ville, Gouvernement Local ou Régional » grâce à leurs programmes respectifs « Réseau des arts et des pratiques culturelles » et « Ségou, ville créative ». Dans la catégorie « Personnalité », le prix a été décerné à Eusebio Leal et Vandana Shiva ex-aequo.

BONNES PRATIQUES

Près des trois quarts des candidatures soumises au Prix ont été reconnues par le Jury comme des bonnes pratiques. CGLU dispose d'un excellent outil, l'**OBS**, qui met actuellement à disposition plus de 280 bonnes pratiques provenant, en grande majorité, des quatre premières éditions du Prix. Toutes les bonnes pratiques provenant du Prix sont marquées d'un « label » qui permet d'identifier de manière explicite chacune des éditions du Prix.

L'OBS permet de réaliser des recherches selon 3 types de critères, à savoir : les 17 ODD, les 9 Engagements de Culture 21 Actions, et 75 mots-clefs.

Son exhaustivité et son indexation fait de l'OBS une ressource unique, dont il n'existe aucun équivalent. L'OBS donne aux membres de CGLU une très large visibilité.



5^{ème} PRIX INTERNATIONAL

CGLU – VILLE DE MEXICO – CULTURE 21



GOBIERNO DE LA
CIUDAD DE MÉXICO



LA 5^{ème} ÉDITION DU PRIX

THÉMATIQUE CENTRALE

JUSTIFICATION

La 5^{ème} édition du Prix International CGLU – Ville de Mexico – Culture 21 aura pour objectif de récompenser les villes et les personnalités qui ont excellé dans la promotion des droits culturels dans le contexte de la crise Covid-19 et de la relance post-pandémique et/ou qui ont promu la culture en tant qu'élément important du système de soins.

La crise de COVID-19 a gravement impacté la vie culturelle de nos communautés : les bibliothèques, monuments, festivals et musées, les célébrations relatives au patrimoine immatériel, ainsi que tous les espaces, moments et événements culturels ont été touchés. La participation active de toutes et tous dans la vie culturelle des communautés a été sévèrement affectée, notamment au début de la crise. En parallèle, la crise a généré des milliers d'initiatives et de nouvelles expressions culturelles, de la multiplication d'événements culturels, d'enregistrements et de collections virtuelles à l'émergence de projets centrés sur la pandémie (et son impact). En tant qu'individus, nous nous sommes remis à la culture pour créer du sens, manifester notre solidarité et approfondir notre humanité. On ne peut pas trouver de meilleure manière d'illustrer pourquoi la culture doit être consolidée comme le quatrième pilier, dimension ou composante du développement durable. (Bien sûr, pour nous « quatrième » se réfère à l'ordre d'apparition dans la conversation mondiale sur le développement durable, et non en termes de hiérarchie).

Après deux ans de pandémie mondiale, un éventail impressionnant de politiques, de programmes et de projets culturels organisés par les villes et les gouvernements locaux et régionaux ont émergés, souvent en partenariat avec la société civile et/ou avec d'autres acteurs (réseaux, universités, activistes, collectifs, fondations, institutions nationales ou internationales, etc).

La pandémie nous a obligé à nous armer de courage pour imaginer des formes différentes, meilleures et plus durables de vivre ensemble. Les villes et les gouvernements locaux ont joué un rôle fondamental en travaillant à garantir que le droit à participer à la vie culturelle soit au centre des droits humains et de l'avenir de la planète. La pandémie s'est avérée



5^{ème} PRIX INTERNATIONAL

CGLU – VILLE DE MEXICO – CULTURE 21



GOBIERNO DE LA
CIUDAD DE MÉXICO



culture 21
Commission de CGLU

offrir l'opportunité d'améliorer la qualité des dialogues culturels de grande envergure dont l'humanité avait (et a) urgemment besoin : (a) la considération des droits humains comme cadre permettant de débattre ouvertement de notre avenir, (b) aborder les conceptions (encore hégémoniques) du soi qui soutiennent que l'être humain ne fait pas partie de la nature, et leurs impacts sur nos manières de générer des réponses à l'urgence climatique, (c) les inégalités, depuis une perspective intersectionnelle, et notamment l'urgence d'aborder l'égalité des genres en tant qu'axe central, (d) la centralité des soins dans la prestation de services publics et dans la société post-pandémie de manière générale, et (e) le temps et les ressources que nous consacrons à la coopération et à la solidarité dans nos vies. La pandémie a également mis en évidence le fait que les acteurs culturels nécessitent de meilleures conditions de travail, qui étaient déjà précaires et difficiles dans la « normalité » pré-pandémie.

La 5^{ème} édition du Prix International CGLU – Ville de Mexico – Culture 21 offre une opportunité exceptionnelle pour préparer la sortie de crise de la pandémie dans un cadre de protection et de promotion des droits culturels, et ainsi veiller à ce que personne, ni aucun territoire, ne soit laissé pour compte. La 5^{ème} édition du Prix permettra de donner de la visibilité à des dizaines et des dizaines d'initiatives provenant de toutes les régions du monde, et ayant apporté une réponse à ces défis. Concrètement, la 5^{ème} édition du Prix International CGLU – Ville de Mexico – Culture 21 reconnaîtra les 50 meilleures initiatives dans ce domaine.

La 5^{ème} édition du Prix se connectera à tous les réseaux culturels internationaux ayant joué un rôle actif pendant la crise, en incluant les sections de CGLU et les réseaux thématiques de villes (inclusion digitale, villes-refuges, égalité des genres, justice sociale, coalitions pour l'habitat). Le Prix se connectera aussi aux réseaux de la société civile telles qu'ICOMOS, la Fédération des Coalitions pour la Diversité Culturelle, le Conseil International de la Musique, le réseau mondial de bibliothèques IFLA, ainsi que toutes les organisations qui collaborent à la campagne #culture2030goal. Finalement, le Prix se connectera également à l'UNESCO, ONU-Habitat, le PNUD, ainsi que d'autres agendas et programmes des Nations Unies.



5^{ème} PRIX INTERNATIONAL

CGLU – VILLE DE MEXICO – CULTURE 21



GOBIERNO DE LA
CIUDAD DE MÉXICO



OBJECTIF GÉNÉRAL

La 5^{ème} édition du Prix International CGLU – Ville de Mexico – Culture 21 vise à reconnaître les villes, les gouvernements locaux ou régionaux, et les personnalités leaders qui ont excellé dans la promotion des droits culturels dans le contexte de la crise de Covid-19 et/ou qui ont promu la culture en tant qu'élément important du système de soins.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

La 5^{ème} édition du Prix International CGLU – Ville de Mexico – Culture 21 a les objectifs spécifiques suivants :

- I Motiver les villes et les gouvernements locaux et régionaux du monde entier à expliciter les réponses qu'elles ont élaboré face à la crise, en fondant leurs politiques publiques sur les droits culturels.
- I Donner à voir à la communauté internationale des exemples du rôle fondamental que joue la dimension culturelle du développement, avec la collection et la promotion de bonnes pratiques concrètes.
- I Mettre en évidence les relations qu'il existe entre les politiques et les pratiques culturelles locales et les programmes internationaux en matière de développement durable – tels que les Objectifs de Développement Durable de l'Agenda 2030 des Nations Unies, ou encore le Nouveau Programme pour les Villes.
- I Mettre en évidence que le cadre des droits culturels est le plus adéquat pour penser la relance post-pandémie.
- I Renforcer, au sein de CGLU, la présence d'une thématique innovatrice alignée avec sa narrative relative à la centralité des soins au sein des politiques publiques et avec la génération d'un Pacte pour le Futur, pour les personnes, pour la planète et pour le gouvernement.
- I Continuer le leadership de la Ville de Mexico dans ce domaine, existant depuis l'adoption en 2010 de la Déclaration de CGLU « La culture est le quatrième pilier du développement durable ».
- I Promouvoir une plus grande visibilité de la relation qu'il existe entre les villes, la culture et le développement durable au niveau international, en cohérence avec les documents stratégiques de CGLU.



5^{ème} PRIX INTERNATIONAL

CGLU – VILLE DE MEXICO – CULTURE 21



GOBIERNO DE LA
CIUDAD DE MÉXICO



CATÉGORIES

Le Prix International CGLU – Ville de Mexico – Culture 21 a deux catégories :

- I Ville / gouvernement local ou régional.
- I Personnalité.

CATÉGORIE « VILLE / GOUVERNEMENT LOCAL OU RÉGIONAL »

PRÉSENTATION

Cette catégorie récompensera une ville, un gouvernement local ou régional dont la politique, le programme ou le projet constitue une contribution importante à la promotion des droits culturels dans le cadre de la crise générée par la pandémie de Covid-19 et/ou qui ont promu la culture en tant qu'élément important du système de soins. Le Prix sera décerné au gouvernement local ou régional qui remportera l'appel ouvert à tous les membres directs et indirects de CGLU, ainsi qu'à tous les gouvernements locaux ou régionaux qui collaborent avec les organisations partenaires de CGLU. Les membres indirects de CGLU sont les gouvernements locaux ou régionaux qui font partie d'une association ou d'une fédération de gouvernements locaux ou régionaux qui est elle-même membre de CGLU.

La candidature devra se centrer sur une politique, un programme ou un projet original promu directement par le gouvernement local ou régional, ou par les acteur·rice·s culturel·le·s locaux·les (société civile, associations, institutions ou organisations culturelles, universités, activistes, etc).

La candidature devra expliciter le contexte local de la pandémie, mettre en évidence sa relation étroite avec les droits culturels et démontrer son alignement avec les ODD (Agenda 2030 de l'ONU) et/ou avec le Nouveau Programmes pour les Villes. Il sera nécessaire d'apporter des preuves tangibles de l'impact et de la réussite de l'action récompensée.

Chaque ville ou gouvernement local ou régional ne pourra présenter qu'une seule candidature.

LE FORMULAIRE

Les candidatures pour la catégorie « Ville / Gouvernement local ou régional » seront formalisées avec un formulaire conçu spécialement pour cette 5^{ème} édition du Prix. Ce formulaire est téléchargeable sur le site web consacré au Prix : www.agenda21culture.net/fr/prix et est disponible dans les trois langues officielles de CGLU : français, anglais et espagnol.



5^{ème} PRIX INTERNATIONAL

CGLU – VILLE DE MEXICO – CULTURE 21



GOBIERNO DE LA
CIUDAD DE MÉXICO



THÈMES

Les candidatures pourront se fonder sur les thématiques suivantes :

- | Politiques et plans locaux d'action visant à atténuer l'impact de la pandémie sur la vie culturelle locale, à adapter la vie culturelle locale, ou à promouvoir les droits culturels à l'échelle locale.
- | Programmes et projets des institutions culturelles locales (bibliothèques, monuments, festivals, musées, auditoriums, centres culturels, célébrations et événements relatifs au patrimoine immatériel) visant à promouvoir la participation de tous et de toutes à la vie culturelle.
- | Programmes et projets des institutions culturelles locales visant à promouvoir l'accès en ligne aux collections et aux événements culturels.
- | Politiques, programmes et projets de soutien du tissu culturel local visant à améliorer les conditions de travail des acteur·rice·s culturel·le·s.
- | Programmes et projets culturels relatifs à l'espace public.
- | Politiques, programmes et projets relatifs aux actions culturelles pour l'égalité des genres.
- | Politiques, programmes et projets de soutien aux actions culturelles des Populations Autochtones.
- | Politiques, programmes et projets relatifs à la culture et à l'action climatique.
- | Politiques, programmes et projets relatifs à la culture, au bien-être et à la santé.
- | Politiques, programmes et projets centrés sur le domaine des soins au sein des services publics depuis une perspective culturelle.
- | Politiques, programmes et projets qui abordent de manière explicite les inégalités et les obstacles locaux qui existent concernant l'accès et la participation à la vie culturelle.
- | Politiques, programmes et projets qui promeuvent l'accès et la contribution à la connaissance scientifique en tant qu'élément clef des droits culturels.
- | Politiques, programmes et projets relatifs à la coopération et à la solidarité, que ce soit au niveau local ou international.
- | Politiques, programmes et projets inspirés par la **Charte de Rome** et/ou par la **Déclaration d'Izmir**.

Cette liste n'est pas exhaustive. Le secrétariat technique du Prix (cultureaward@uclg.org) se tient à disposition pour répondre à tout doute ou question relative à la pertinence d'une éventuelle candidature.



5^{ème} PRIX INTERNATIONAL

CGLU – VILLE DE MEXICO – CULTURE 21



GOBIERNO DE LA
CIUDAD DE MÉXICO



FORMALISATION DES CANDIDATURES

1^{ère} ÉTAPE

La date limite de soumission des candidatures est fixée au 22 avril 2022. Les candidatures seront exclusivement envoyées à l'adresse électronique cultureaward@uclg.org, via WeTransfer, et se composer de 4 fichiers :

- I Le formulaire de candidature (format Word), et notamment les champs spécifiquement indiqués pour la « 1^{ère} ÉTAPE ».
- I Trois photographies de haute qualité illustrant l'initiative (150 ppp minimum, au format JPEG, PNG, TIFF ou similaire).

Un maximum de 50 candidatures bénéficiera d'une reconnaissance spéciale de la part du Jury, qui seront alors automatiquement considérées comme les finalistes de la 5^{ème} édition du Prix, reconnues comme des « bonnes pratiques » avec le label « Droits culturels et crise de Covid-19 : les 50 meilleures actions », et diffusées à l'échelle internationale à partir du mois de mai 2022. Ces 50 candidatures seront invitées à compléter la « 2^{ème} ÉTAPE », au cours de laquelle il leur sera demandé d'élaborer une candidature complète. La liste des 50 candidatures finalistes sera publiée le 4 mai 2022.

2^{ème} ÉTAPE

La date limite de présentation des candidatures complètes est fixée au 27 mai 2022. Les candidatures seront exclusivement envoyées à l'adresse électronique cultureaward@uclg.org, et devra comprendre les éléments suivants :

- I Le formulaire de candidature en format Word, entièrement complété (tous les champs).
- I Trois photographies de haute qualité illustrant l'initiative minimum (150 ppp minimum, au format JPEG, PNG, TIFF ou similaire).
- I Annexe obligatoire : Lettre de présentation signée par le ou la Maire ou le ou la Chef-fe du Gouvernement, en format PDF.
- I Annexe(s) optionnelle(s) : 3 documents maximum (format libre).



5^{ème} PRIX INTERNATIONAL

CGLU – VILLE DE MEXICO – CULTURE 21



GOBIERNO DE LA
CIUDAD DE MÉXICO



LETTRE DE CANDIDATURE

Lors de la 2^{ème} ÉTAPE, le formulaire final devra être accompagné d'une lettre de présentation signée par le ou la Maire, le ou la Chef-fe du Gouvernement, ou la personne ayant la plus haute responsabilité en matière de politiques culturelles. La lettre sera structurée librement et devra inclure :

- I Un paragraphe décrivant le projet de manière synthétique (résumant le section 1 du formulaire)
- I Un paragraphe explicitant l'adhésion à CGLU (membres directs ou indirects).

DOTATION

La ville lauréate recevra un trophée réalisé par un ou une artiste de la Ville de Mexico, accompagné d'un diplôme de reconnaissance signé par la Cheffe du Gouvernement de la Ville de Mexico et le Président de CGLU. La ville lauréate sera invitée à la cérémonie de remise du Prix, ainsi qu'au Congrès Mondial de CGLU, qui se tiendront en 2022.

Le Jury pourra choisir de décerner le Prix à une ou plusieurs candidatures. Le Jury pourra reconnaître le nombre de candidatures qu'il jugera pertinent comme « Mention Spéciale du Jury ». Les candidatures gagnantes, mentionnées ou reconnues comme bonnes pratiques seront diffusées au niveau international par la Commission culture de CGLU.

DIFFUSION DES CANDIDATURES

La section 1 de chaque formulaire pourra être traduite par les organisateurs du Prix, depuis la langue originale vers les deux autres langues officielles de CGLU, et son contenu pourra être publié sur le site web du Prix à partir du mois de mai 2022.

Une fois le ou les lauréat(s) annoncé(s), le reste des contenus de chaque des formulaires pourront être également publiés, sur recommandation du Jury et avec l'accord explicite du gouvernement concerné.



5^{ème} PRIX INTERNATIONAL

CGLU – VILLE DE MEXICO – CULTURE 21



GOBIERNO DE LA
CIUDAD DE MÉXICO



OBLIGATIONS DES LAURÉATS « VILLE / GOUVERNEMENT LOCAL OU RÉGIONAL »

La ville ou le gouvernement local ou régional lauréat dans cette catégorie devra assumer les obligations suivantes :

- | La communication par écrit de l'acceptation du Prix, dans un délai maximum de 30 jours à compter de la date de réception de la notification.
- | L'assistance personnelle du ou de la Maire, ou du ou de la Chef-fe du Gouvernement à la cérémonie du Prix.
- | La diffusion de l'obtention du Prix dans les médias de communication.
- | La communication aux organisateurs de la réalisation des activités mentionnées comme destination du Prix (section 6 du formulaire), dans un délai maximum d'un an à compter de la date de réception de la notification.



5^{ème} PRIX INTERNATIONAL

CGLU – VILLE DE MEXICO – CULTURE 21



GOBIERNO DE LA
CIUDAD DE MÉXICO



CATÉGORIE « PERSONNALITÉ »

PRÉSENTATION

Cette catégorie récompensera une personnalité reconnue mondialement pour avoir apporté une contribution fondamentale aux droits culturels, à la relation entre culture et développement durable et/ou à la présence de la culture en tant qu'élément important du système de soins dans le contexte de la pandémie de Covid-19. Le Prix « Personnalité » sera décerné par le Jury, sans processus de compétition ouvert.

Les organisateurs du Prix invitent les membres directs et indirects de CGLU, ainsi que toutes les autres personnes et organisations qui le souhaitent, à soumettre une nomination spontanée pour proposer une personnalité en envoyant exclusivement le formulaire élaboré à cet effet et dûment complété au courriel électronique cultureaward@uclg.org. La nomination devra être dûment argumentée, en établissant de manière explicite la contribution de la personnalité concernée dans le contexte de la crise, et de manière plus générale, à la compréhension de la relation qu'il existe entre la culture et le développement durable, en mentionnant notamment la promotion des droits culturels et/ou les liens entre les sujets culturels et les ODD (Agenda 2030 de l'ONU) ou le Nouveau Programme pour les Villes.

Le Jury pourra reconnaître une ou plusieurs personnalités, comme cela a pu être le cas lors des éditions du Prix précédentes.

La personnalité lauréate recevra un trophée réalisé par un ou une artiste de la Ville de Mexico, accompagné d'un diplôme de reconnaissance signé par la Cheffe du Gouvernement de la Ville de Mexico et le Président de CGLU. La personnalité lauréate sera également invitée lors de la cérémonie du Prix, ainsi qu'au Congrès Mondial de CGLU, qui se tiendront en octobre 2022.

OBLIGATIONS DES LAURÉATS « PERSONNALITÉ »

La personnalité lauréate de cette catégorie devra assumer les obligations suivantes :

- I La participation personnelle à la cérémonie de remise du Prix
- I La rédaction et la lecture, lors de la cérémonie de remise du Prix, d'un texte original abordant la crise générée par la pandémie, les droits culturels et le développement durable.



5^{ème} PRIX INTERNATIONAL

CGLU – VILLE DE MEXICO – CULTURE 21



GOBIERNO DE LA
CIUDAD DE MÉXICO



culture 21
Commission de CGLU

FORMALISATION DES NOMINATIONS

La date limite de présentation des nominations est fixée au 27 mai 2022.

Dans la catégorie « Personnalités », les nominations spontanées seront présentées exclusivement par envoi au courriel électronique cultureaward@uclg.org. La nomination spontanée comportera un document correspondant au formulaire élaboré à cet effet. Les organisateurs du Prix enverront une confirmation de réception via courriel électronique une fois la nomination reçue.

Les nominations ne seront pas communiquées publiquement.



5^{ème} PRIX INTERNATIONAL

CGLU – VILLE DE MEXICO – CULTURE 21



GOBIERNO DE LA
CIUDAD DE MÉXICO



JURY

La réception des candidatures et des nominations sera prise en charge par un Jury, ou Comité Technique Évaluateur, constitué de personnalités et/ou d'expert-e-s internationaux·les proposé-e-s par la Ville de Mexico et par CGLU. Les membres du Jury seront toutes et tous des personnalités prestigieuses et à la trajectoire incontestable dans le domaine culturel.

Le Jury travaillera en étroite collaboration avec le Secrétariat technique du Prix, composé du Secrétariat Mondial de CGLU et du Secrétariat de la Culture de la Ville de Mexico.

Dans la catégorie « **Ville / Gouvernement local ou régional** », le Jury analysera toutes les candidatures au cours de deux périodes clefs :

- I Dans un premier temps (ÉTAPE 1), le Jury analysera les résumés de toutes les candidatures et élaborera la liste des finalistes. Ces candidatures seront diffusées à l'international comme bonnes pratiques à partir du mois de mai 2022 avec le label « Droits culturels et crise de Covid-19 : les 50 meilleures actions ».
- I Dans un deuxième temps (ÉTAPE 2), le Jury analysera dans leur intégralité les candidatures des 50 finalistes et désignera la ou les lauréate(s) du Prix, ainsi que les Mentions Spéciales du Jury.

Il n'y aura pas de présentation publique au Jury des candidatures finalistes. Le Jury délibèrera uniquement sur la base des formulaires de candidature.

Dans la catégorie « **Personnalité** », le Jury analysera les nominations sur une seule et même période de temps, et désignera la ou les personnalité(s) lauréat(s) du Prix.



5ème PRIX INTERNATIONAL

CGLU – VILLE DE MEXICO – CULTURE 21



GOBIERNO DE LA
CIUDAD DE MÉXICO



culture 21
Commission de CGLU

CONTACT

Secrétariat technique du Prix :

| cultureaward@uclg.org

Entités organisatrices :

CGLU – Commission culture

| culture@uclg.org

Gouvernement de la Ville de Mexico – Secrétariat à la Culture

| Xx EMAIL

